

 |

LE BILAN DE PARCOURS PROFESSIONNEL COLLECTIF

Le bilan de parcours professionnel est un accompagnement proposé par l'employeur pour aider l'agent à construire un projet professionnel structuré, qu'il s'inscrive dans une démarche préventive ou contrainte.

Ce dispositif combine dynamique collective et suivi individualisé, permettant à chaque participant de bénéficier des apports du groupe tout en progressant dans l'élaboration de son projet.

➤ LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHÉ

- **Anticiper et prévenir** l'usure professionnelle
- **Construire un projet d'évolution** à court, moyen ou long terme
- **Valoriser le parcours** et identifier les compétences transférables
- **Définir de nouvelles perspectives** de carrière (mobilité interne ou externe)
- **Prendre du recul** sur ses expériences pour mieux les exploiter

➤ LES MODALITÉS

L'accompagnement se déroule au Centre de Gestion du Finistère avec un groupe de 6 à 8 participants. Il se déroule sur 3 à 4 mois avec une alternance de séances collectives (15h) et de rendez-vous individuels (5h).

➤ LES TARIFS

Le coût du bilan de parcours professionnel est à la charge de l'employeur (si accord).

Si l'agent bénéficie d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), un financement par le FIPHP peut être mobilisé.

Le montant pour 15 heures d'accompagnement collectif et 5 heures de rendez-vous individuels est de 2 040,50 euros.

Un entretien préalable avec une conseillère en évolution professionnelle permet d'analyser la demande et d'établir une proposition financière adaptée aux besoins de l'agent.

➤ NOS SOLUTIONS

Le bilan de parcours professionnel comprend 4 phases :

- Une phase de lancement
- Une phase d'appui à l'analyse du parcours
- Une phase d'appui à la réalisation du plan d'action
- Une phase de conclusion

Au cours de ce bilan de parcours professionnel, le travail porte sur :

- La mise en œuvre d'une dynamique de groupe, ainsi que la définition des objectifs individuels de chacun
- La valorisation du parcours et des expériences
- Le repérage des compétences et de leur transférabilité
- L'analyse du profil personnel (fonctionnement professionnel, intérêts, motivations, valeurs, conditions de travail...)
- La définition des perspectives d'évolution (en interne et/ou en externe)
- La construction du plan d'action à mettre en œuvre
- L'élaboration et le partage de la synthèse de l'accompagnement

 | **LE BILAN DE PARCOURS
PROFESSIONNEL COLLECTIF** **LE DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT****Réunion tripartite de démarrage (visio)**

- Définir les objectifs de la prestation et le déroulement de l'accompagnement
- Poser le cadre de confidentialité des entretiens individuels

**Alternance de séances collectives
et de rendez-vous individuels**

- Valoriser le parcours et les expériences
- Repérer et formaliser les compétences
- Définir le profil personnel (fonctionnement, valeurs, motivations, intérêts, conditions de travail ...)
- Définir des perspectives d'évolution
- Construire un plan d'action

**Réunion tripartite de synthèse (visio)**

- Présenter le travail effectué en bilan, le projet professionnel et le plan d'action à mettre en œuvre, en lien avec l'employeur.

 LES CONTACTS evolution.professionnelle@cdg29.bzh 02 98 64 11 30